

Appareils électroménagers : bien les choisir grâce à l'étiquette énergie

6 mars 2021

Tout savoir sur les étiquettes énergie

Afin de choisir le nouveau lave-linge, réfrigérateur ou aspirateur qui rejoindra votre foyer, vous êtes sûrement amené à comparer les différents produits proposés à la vente. Savez-vous que l'étiquette énergie vous apporte des informations précieuses afin de vous équiper de manière écologique mais aussi économique ? On vous explique comment lire les nombreuses informations qu'elle contient !

Étiquette énergie : qu'est-ce que c'est ?

L'étiquette énergie est une fiche synthétique et uniformisée accompagnant les appareils électroménagers neufs, au moment de l'achat.

Son objectif ? Vous renseigner sur les caractéristiques des produits qui équipent votre domicile en ayant une incidence sur votre consommation d'énergie.

Quels produits sont concernés par l'étiquette énergie ?

La liste des produits soumis à l'obligation de présenter une étiquette énergie est large puisque cette

obligation concerne les « produits liés à l'énergie ayant une incidence significative directe ou indirecte sur la consommation d'énergie pendant leur utilisation » (directive 2010/30/UE).

L'étiquette énergie est notamment **obligatoire pour les produits suivants** :

- lave-vaisselle
- réfrigérateur

- four et hotte
- lave-linge
- sèche-linge
- téléviseur
- lampe électrique et luminaire
- climatiseur
- générateur de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Cette obligation s'applique indifféremment, que le produit soit vendu dans une boutique physique ou sur internet.

Depuis 2018, **les fabricants d'aspirateur ne sont plus soumis à l'obligation d'accompagner leurs appareils d'une étiquette d'énergie**. Toutefois, cette situation devrait évoluer dans le cadre de la révision de l'étiquette énergie, ayant comme ambition de simplifier l'information des consommateurs.

Quelles sont les informations obligatoires sur l'étiquette énergie ?

Parmi les informations obligatoires présentes sur l'étiquette énergie, on distingue celles communes à l'ensemble des produits ménagers électriques, de celles spécifiques à une catégorie de produits.

Ainsi, doit être indiqué, sur toute étiquette énergie :

- le fournisseur du produit et la référence du modèle
- la classe d'efficacité énergétique : pouvant aller de A à G ou de A+++ à D (cf. ci-dessous)
- la consommation d'énergie annuelle exprimée en kilowatt-heure (kWh).

D'autres informations obligatoires peuvent s'ajouter à ce socle commun selon la catégorie du produit.

Il peut s'agir notamment de :

- la consommation annuelle d'eau pour un lave-linge ou un lave-vaisselle exprimée en litre (L)
- l'émission acoustique pour un réfrigérateur ou un lave-linge exprimée en décibel (dB)
- la diagonale de l'écran pour un téléviseur exprimée en centimètre (cm).

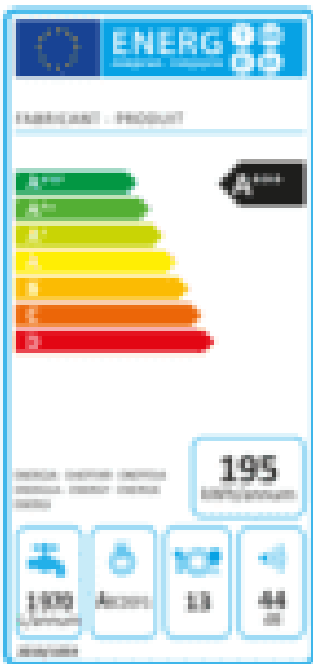
À compter du 1er mars 2021, l'étiquette énergie de certains appareils évolue !

Afin d'améliorer sa lisibilité, l'étiquette énergie fait peau neuve pour les appareils suivants : lave-vaisselle, lave-linge et lave-linge séchant, réfrigérateur et téléviseur.

Pour permettre aux consommateurs une compréhension plus aisée de la classe d'efficacité énergétique de ces produits, leur classement évolue : les lettres A+++, A++, A+ disparaissent et sont remplacées, respectivement, par A, B et C.

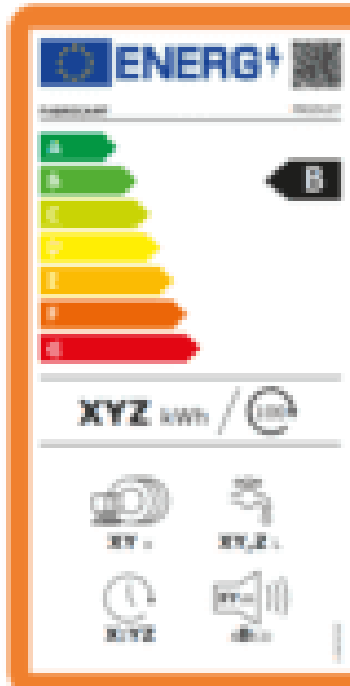
UNE ÉTIQUETTE PLUS LISIBLE

L'ANCIENNE ÉTIQUETTE



The old energy label features a blue header with the 'ENERG' logo and a scale from A+++ (green) to D (red). It includes a QR code, a power consumption value of 195 kWh/year, and icons for water, energy, and noise.

LA NOUVELLE ÉTIQUETTE : RETOUR À UNE ÉCHELLE DE A À G



The new energy label has an orange header with the 'ENERG+' logo and a scale from A (green) to G (red). It includes a QR code, a power consumption value of XYZ kWh/year, and icons for water, energy, and noise.

- Un QR code pour accéder à une base de données des produits, disponible courant 2021.
- Fini les A+, A++, A+++ ! Un appareil anciennement classé en A+++ peut être classé en C, depuis le 1^{er} mars 2021, un appareil A++ en E, un appareil A+ en G.
- Des premières classes (A, B) pas ou peu utilisées pour classer les futurs produits encore plus économes que ceux d'aujourd'hui.
- Des icônes plus finies

5 groupes d'appareils concernés

- Lave-vaisselle
- Lave-linge et lave-linge séchants
- Réfrigérateurs/ congélateurs y compris ceux à vin
- Téléviseurs et écrans
- Ampoules à partir du 1^{er} septembre 2021

Depuis le **1^{er} mars 2021**
les ampoules et les téléviseurs sont concernés

Source : Ademe

Au 1er septembre 2021, les ampoules et LED seront elles aussi concernées par ce nouvel étiquetage, puis d'autres familles de produits dans les années à venir (sèche-linge, aspirateur, chauffe-eau etc.).

[Téléchargez le guide de l'Agence de la transition écologique \(ADEME\)](#) pour en savoir plus sur l'évolution de l'étiquette énergie :

Comment comparer la performance énergétique grâce à

L'étiquette énergie ?

Afin de comparer la performance énergétique de plusieurs produits vous devez être attentif à leur classe d'efficacité énergétique :

- les lettres A ou A+++ (selon la catégorie de l'appareil, cf. ci-dessus) sont attribuées aux appareils les plus économes.
- les lettres D ou G (selon la catégorie de l'appareil, cf. ci-dessus) sont attribuées aux appareils les plus énergivore.

Vous pouvez vous faire une idée précise de la consommation à venir de votre futur appareil grâce aux données chiffrées, qu'elles concernent les consommations de kWh ou de litres d'eau annuelles.

Achat d'un lave-linge séchant : lisez attentivement l'étiquette énergie

Avant d'acheter un lave-linge séchant, soyez particulièrement attentif à l'étiquette énergie et tout particulièrement à la consommation d'eau de l'appareil.

En effet, contrairement à un sèche-linge traditionnel, un lave-linge séchant utilise le plus souvent de l'eau pour sécher vos vêtements. Une technologie qui à l'usage peut faire grimper votre consommation d'eau.

Enfin, n'oubliez pas que l'étiquette énergie vous permet, au-delà du coût d'achat, de comparer le coût d'utilisation de chaque produit.

En effet, comme le rappelle la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : « un produit plus cher à l'achat peut se révéler plus économique lors de son utilisation [] qu'un appareil au prix moins élevé et moins bien classé ».

Raison de plus pour lire avec attention l'étiquette énergie !

Par Bercy Infos, le 24/02/2021 - Etiquetage des produits - Conseils aux consommateurs